

**Règles et règlements de la
Club Avion Modèle Granby
Centre communautaire de RICHARD GOULET**

Club Avion Modèle Granby a reçu la permission de mener des activités de modélisation MAAC à l'intérieur et de bien comprendre et accepter toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités intérieures - aucune exception

Administration

Club : Club Airplane Model Granby (#108, Zone N)

Lieu : Centre communautaire de Richard Goulet
170, rue Saint-Antoine Nord, Granby (Québec) J2G 5G8

Conditions d'utilisation - Toutes les personnes qui utilisent ce site de construction modèle doivent :

1. Être membre en règle du MAAC ;
2. Être membre du CAMG ou invité du CAMG ;
3. Acceptez de suivre le Code de sécurité du MAAC et toutes les autres règles du site.

Ces règles sont mises à la disposition des membres sous forme imprimée ou électronique. Une copie de ces règles doit être mise à la disposition de tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en conserver une copie sur le site du vol.

En cas d'urgence, composez le 911. L'adresse à fournir aux premiers intervenants est la suivante :

**CENTRE COMMUNAUTAIRE RICHARD GOULET
170, rue Saint-Antoine Nord, Granby, QC.**

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du club

Ce site permet les catégories de modèles suivantes : mRPAS, RPAS, Surface avec entraînement électrique

Les fosses sont situées le long du mur latéral est de la salle, entre les piliers architecturaux. La zone de vol commence à la première ligne jaune peinte sur le sol devant la zone de la fosse et occupe le reste de la pièce.

Les postes pilotes longent les stands et sont juste de retour de la ligne jaune délimitant la zone de vol.

1. Toutes les inspections ou tous les assemblages avant vol doivent être effectués dans la zone des stands.
2. Toute charge de batterie doit être effectuée avec la batterie placée à l'intérieur d'un récipient ignifuge.
3. À la demande des pilotes, selon le type de modèles présents, le temps de vol sera divisé en séances alternées successives ; p. ex. petits modèles/grands modèles.
4. Les batteries ne doivent pas être connectées à des modèles électriques à moins que le modèle ne soit maintenu dans la zone de démarrage ou que le système de propulsion ne soit désactivé/désarmé ou autrement inopérant – aucune exception.
5. La direction du vol, l'atterrissage et le décollage ainsi que la configuration du trafic seront déterminées par tous les pilotes.
6. La récupération de l'ATP qui atterrit ou s'écrase dans la zone de vol se fera en accord avec tous les autres modélisateurs / pilotes volant. Un modèle ne doit pas voler directement au-dessus ou à proximité d'autres personnes récupérant un modèle.
7. Les « observateurs » du MAAC sont facultatifs sur notre site. Voici les procédures du site pour protéger les personnes à proximité :
 - a. Dans le cas où un spectateur entre dans la salle, les participants dirigeront le spectateur vers les puits le long des murs de la salle.
 - b. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un passant qui pourrait entrer dans la zone de vol d'une manière dangereuse, il doit crier « Spectateur » d'une voix forte.
 - c. TOUS les modélisateurs doivent immédiatement cesser les activités de modélisation dans cette zone et, si possible, atterrir / retourner dans la zone du puits dès que possible en toute sécurité.
 - d. Lorsque la sécurité du spectateur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier « TOUT EST CLAIR », ou les modélistes / pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes et reprendre le vol.

Procédures d'urgence ou de sécurité

8. S'il y a un type de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un modèle et un spectateur, TOUTES les activités de construction de modèles DOIVENT cesser immédiatement. Les membres touchés doivent remplir un rapport d'événement à signaler du MAAC et le soumettre au MAAC et à l'organisateur du club et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :

- a. Si le ou les membres touchés croient que le risque était très minime, ils peuvent effectuer leur propre autodéclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC et reprendre la modélisation.
 - b. Si le membre ou le club juge l'événement sérieux, les opérations de construction de modèles ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu la permission du club - par écrit.
 - c. S'il y a un contact sérieux entre un modèle et un visualiseur, toutes les opérations de fabrication de modèles cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.
9. Procédure d'urgence en cas d'alarme incendie.
- a. Évacuer le bâtiment sans délai.
 - b. Rassemblez-vous au panneau de rassemblement d'urgence à l'extérieur de l'édifice de la rue Saint-Antoine Nord.
10. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur le site de modélisation Club Avion Modèle Granby Centre communautaire de Richard Goulet.
11. Le Club révisera ces règles au moins une fois par année.

Schéma de mise en page du site

